

**Monsieur Le Directeur**  
**Des Etablissements gérés**  
**CCI des Côtes d'Armor**  
rue de Guernesey  
BP 514  
22005 SAINT BRIEUC CEDEX

N/Réf. : AC/AMA 18021  
Dossier suivi par A.Marie AUFFRET  
amauffret@bretagne-peches.org

Pordic, le 11 juin 2018

**Objet : Nouveau dispositif remplaçant le rachat pêcheur**

Monsieur le Directeur,

Le nouveau dispositif remplaçant le rachat pêcheur a été présenté à certains pêcheurs lors de la dernière Commission Consultative des Criées ; ces derniers, membres de notre Conseil ont pu relayer l'information lors de notre réunion du vendredi 8 juin dernier.

Jugée trop élevée par l'ensemble de nos membres, ceux-ci nous demandent de vous solliciter pour une diminution de la nouvelle taxe pesée d'enregistrement de 0,16 €/kg.

Espérant une réponse favorable au nom des pêcheurs des Côtes d'Armor, veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président  
Alain COUDRAY

